



FFvolley

**COMMISSION CENTRALE
DES STATUTS ET REGLEMENTS
(réunion télématique)**

PROCES-VERBAL N°6 DU 18 DECEMBRE 2019

SAISON 2019/2020

Présents :

Gérard MABILLE, Président

Philippe BEUCHET, Didier DECONNINCK, Sabine FOUCHER, Sylvain GILBERT, Claude ROCHE

Excusé :

Jean-Paul DUBIER

Assiste :

Nathalie LESTOQUOY (Responsable Secteur Sportif)

1. FRAUDE SUR DEMANDE DE LICENCE

La Ligue Régionale des Pays de la Loire dans son mail du 24/10/2019 demande la suspension de la licence Encadrant Encadrement n°**2412955** saisie par le club « USB Volley-Ball » sous le nom **KPEKHO Samuel** né le 11/09/1964 en date du 27/09/2019.

A la lecture de la pièce d'identité archivée le 29/09/2019, sous le nom de **MPEKHO SAMUEL SILVERE**, il apparait une surcharge au niveau de la date de naissance.

Malgré plusieurs relances, le GSA n'a transmis aucun autre justificatif d'identité permettant de justifier la date de naissance.

- La Ligue Régionale a constaté également que sur la Saison 2018/2019, une licence renouvellement « Competlib » n°**1862051** a été saisie par le club « Volley Détente 44 » sous le nom de **K'PEKHO Samuel** né le 11/09/1964 en date du 02/10/2018 et une licence création « Encadrant_Encadrement » sous le même numéro a été saisie par le club « USB Volley-Ball » en date du 18/01/2019. Cette dernière licence création n'a jamais obtenu de validation administrative de licence pour défaut de pièce d'identité non transmise.

Adopté par le Conseil d'Administration du 08/02/2020
Date de diffusion : 07/01/2020 (AA) puis 10/02/2020 (VD)
Auteur : Gérard MABILLE

La Ligue Régionale des Pays de la Loire dans son mail du 07/11/2019, demande de suspendre la licence Compet'lib n°1862051 saisie par le club « Volley Détente 44 » sous le nom de K'PEKHO Samuel né le 11/09/1964 en date du 01/11/2019.

La CCSR a suspendu les licences 2412955 et 1862051 dans l'attente du traitement du dossier.

Après vérification sur l'ensemble des licences du fichier Fédéral, plusieurs autres licences ont été saisies pour cette même personne, sous plusieurs orthographes différentes :

- En 2005/2006 et 2006/2007 - N° **1769424** - M. **PEKHO Sylvere** né le **11/09/1964** - Volley Détente 44
- En 2013/2014 - N°2123765 - M. **KPEKHO Samuel Sylvere** né le **11/09/1964** - AS Eveil Volley
- En 2013/2014 - N°2122492 - **M.KPEKHO-KHELPER SAMUEL SILVER** né le **11/09/1969** - AS Eveil Volley

La Commission Centrale des Statuts et Règlements décide :

De transmettre le dossier au Secrétaire Général de la FFvolley pour lui demander d'ouvrir une procédure disciplinaire devant la Commission Centrale de Discipline.

De confirmer la suspension, jusqu'à la décision de la Commission Centrale de Discipline des deux licences enregistrées cette saison par les clubs « USB Volley-Ball » et le « Volley Détente 44 », à savoir :

- **Licence N° 2412955 – MPEKHO SAMUEL SILVERE né le 11/09/1964**
- **Licence N° 1862051 – K'PEKHO SAMUEL né le 11/09/1964**

La présente décision peut être frappée d'appel dans un délai de 7 jours à compter de sa notification devant la Commission Fédérale d'Appel dans les conditions définies à l'article 10 du Règlement Général des Infractions Sportives et Administratives.

Le Président de la CCSR
Gérard MABILLE

Le Secrétaire de Séance
Claude ROCHE